



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 21 avril 2009

Le vingt et un avril de l'année deux mille neuf, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Moulin de l'Alcazar, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopoie Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes,

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Andrée Reversat – Conseillère Régionale, représentant Françoise Floupin, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Laurent Filipozzi – chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Lydie Defos du Rau – chargée de mission Tourisme durable, Anne-Catherine Privat-Madelin – chargée de mission Aménagement du territoire Urbanisme et Paysages, Virginie Brunet-Carbonero – chargée de mission Gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N° BS-2009-16

Objet : Connaissance et vie du territoire — Poste de chargé de mission - Création d'un emploi de catégorie A

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre des délégations données au bureau par le Comité syndical dans sa séance du 5 avril dernier (délibération n° CS-2008-02), le bureau est chargé de délibérer sur la création et la suppression des emplois.
- Que la convention de partenariat passée avec le CPIE du Pays d'Arles pour la réalisation des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable arrive à échéance le 31 mai 2009.
- Que le Conseil régional sollicite la création du poste au sein de la structure.
- Que, par conséquent, la création d'un emploi de catégorie A doit être envisagée pour permettre le recrutement au sein du Parc naturel régional des Alpilles d'un chargé de mission connaissance et vie du territoire dès le 1^{er} juin 2009 pour assurer la continuité du travail accompli et éviter de prendre du retard dans la poursuite des actions déjà engagées.
- Qu'il convient donc de créer un emploi de catégorie A de la filière technique (grade d'ingénieur).
- Que cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire sur le fondement du 5^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.
- Que dans cette hypothèse les candidats devront être titulaire au minimum d'un diplôme équivalent à Bac + 5 et posséder une solide expérience dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Que l'agent non titulaire percevra alors une rémunération par référence à l'échelon indiciaire du grade d'ingénieur territorial
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De créer un emploi de catégorie A (grade d'ingénieur) pour assurer les fonctions de chargé de mission « connaissance et vie du territoire**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 21 avril 2009

Le vingt et un avril de l'année deux mille neuf, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Moulin de l'Alcazar, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopoie Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes,

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Andrée Reversat – Conseillère Régionale, représentant Françoise Floupin, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Laurent Filipozzi – chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Lydie Defos du Rau – chargée de mission Tourisme durable, Anne-Catherine Privat-Madelin – chargée de mission Aménagement du territoire Urbanisme et Paysages, Virginie Brunet-Carbonero – chargée de mission Gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N° BS-2009-17

Objet : Pôle administratif et financier — Poste d'assistant-comptabilité- Transformation du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à mi-temps en poste à temps complet

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre des délégations données au bureau par le Comité syndical dans sa séance du 5 avril dernier (délibération n° CS-2008-02), le bureau est chargé de délibérer sur la création et la suppression des emplois.
- Que pour assurer les fonctions d'assistant-comptabilité, un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à mi-temps a été créé par délibération n°20 05-70 ter.
- Que suite au séminaire qui s'est déroulé le 5 novembre dernier, il a été constaté une forte inadéquation entre les moyens humains et les ambitions pour effectuer les missions notamment dans la gestion administrative et financière de la structure.
- Que, par conséquent, il y a lieu de prévoir la transformation de l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à mi-temps en emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour renforcer le pôle administratif et financier.
- Que cette modification permettra la réorganisation du pôle administratif et financier.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De transformer l'emploi d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe) à mi-temps en emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour renforcer le pôle administratif et financier**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 21 avril 2009

Le vingt et un avril de l'année deux mille neuf, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Moulin de l'Alcazar, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopoie Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes,

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Andrée Reversat – Conseillère Régionale, représentant Françoise Floupin, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Laurent Filipozzi – chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Lydie Defos du Rau – chargée de mission Tourisme durable, Anne-Catherine Privat-Madelin – chargée de mission Aménagement du territoire Urbanisme et Paysages, Virginie Brunet-Carbonero – chargée de mission Gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N° BS-2009-18

Objet : Pôle administratif — Poste d'assistant-secrétariat - Création d'un emploi à temps non complet de catégorie C

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre des délégations données au bureau par le Comité syndical dans sa séance du 5 avril dernier (délibération n° CS-2008-02), le bureau est chargé de délibérer sur la création et la suppression des emplois.
- Que pour assurer les fonctions d'assistant-secrétariat, à temps non complet à raison de 20 heures par semaine, un agent a été recruté en contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois.
- Que ce recrutement entre dans le cadre de la politique de recrutement handicap du Parc
- Qu'à titre dérogatoire, le contrat a pu être reconduit pour 6 mois et se terminera donc en août 2009.
- Que, par conséquent, la création d'un emploi de catégorie C (grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ième} classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires doit être envisagée permettant ainsi l'intégration dans la fonction publique territoriale de l'agent ayant assuré les fonctions d'assistante-secrétariat durant 18 mois.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De créer un emploi de catégorie C (grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ième} classe) à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires pour assurer les fonctions d'assistant-secrétariat ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 21 avril 2009

Le vingt et un avril de l'année deux mille neuf, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Moulin de l'Alcazar, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopoie Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes,

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Andrée Reversat – Conseillère Régionale, représentant Françoise Floupin, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Laurent Filipozzi – chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Lydie Defos du Rau – chargée de mission Tourisme durable, Anne-Catherine Privat-Madelin – chargée de mission Aménagement du territoire Urbanisme et Paysages, Virginie Brunet-Carbonero – chargée de mission Gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N° BS-2009-19

Objet : Maîtrise de la circulation motorisée en espaces naturels : analyse des offres à l'issue de la consultation et choix du prestataire

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre du Plan d'Actions Triennal 2008-2010, au titre de la programmation 2009 du programme structurant 7.1 « gérer et valoriser les espaces naturels en respectant les espaces sensibles », sous l'égide de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, une consultation a été lancée le 13 mars dernier, par publication au BOAMP et sur le site Internet du Parc, avec une date limite de réception des offres au mardi 31 mars, prolongée au mercredi 15 avril 2009.
- Que ce marché de services, passé à procédure adaptée (MAPA), conformément à l'article 28 et 40 II du Code des Marchés Publics, comporte un lot unique et est à prix global et forfaitaire, non révisable.
- Que l'examen des candidatures s'est effectué en prenant en compte leur recevabilité administrative, conformément aux articles 44, 45 et 52 du code des marchés publics permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.
- Que 4 prestataires ont demandé le dossier de consultation et que 4 offres ont été déposées, dont l'analyse est consignée dans le rapport ci-annexé, effectuée selon les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics selon trois critères pondérés : la valeur technique (50%), le prix (30%) et les délais (20%)
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu les documents annexés,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'attribuer le marché à la Société d'Étude en Aménagement et Développement Local SADL, pour un montant de 31 359,12 € (trente et un mille trois cent cinquante neuf euros et douze centimes) HT;**
- **De préciser que ce marché sera lancé uniquement lors de l'obtention des financements en attente ;**
- **Que l'ordre de service sera signé au moment de l'obtention des crédits, dans les délais de validité de l'offre ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE DE MAITRISE DE LA CIRCULATION MOTORISEE EN ESPACES NATURELS

I - Objet :

La présente consultation consiste à lancer une démarche permettant une meilleure application de la loi du 3 janvier 1991 et de restreindre la circulation motorisée sur certains chemins ruraux conflictuels, notamment en raison de leur inscription au PDIPR. Ceci sur la totalité du territoire du Parc naturel régional des Alpilles afin d'avoir une stratégie claire de politique publique en la matière et des outils pour la faire appliquer, à court, moyen et long terme.

À l'issue de la mission, les élus des communes disposeront de tous les moyens, outils, modèles de délibération, documents, nécessaires à la mise en œuvre dans les 6 mois.

II- Rappel de la procédure :

Ce marché de services est passé à procédure adaptée (MAPA), conformément à l'article 28 et 40 II du Code des Marchés Publics.

Le marché comporte un lot unique

Le marché est à prix global et forfaitaire, non révisable.

4 entreprises ont demandé le dossier de consultation, les offres devant être remises avant le mardi 31 mars, 12h puis prolongée au mercredi 15 avril 2009 à 18 h au siège du Maître de l'Ouvrage (en raison d'une seule proposition remise).

III - Analyse des candidatures

L'examen des candidatures est effectué en prenant en compte leur recevabilité administrative, conformément aux articles 44, 45 et 52 du code des marchés publics permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

1. Liste des candidats et composition des équipes

Les candidats sont les suivants, classés par ordre de remise des offres :

	Candidats	Adresse	Cotraitants éventuels
1	Société d'étude en Aménagement et Développement Local (SADL)	St Geyrac (24)	
2	EGIS Mobilité	Aix en Provence	
3	INEA	Sommières (30)	
4	TRACES TPI	Tournus (71)	

2. Recevabilité administrative des candidatures et capacité financière

N°	Nom du candidat	DC4	DC5	Certificats de qualifications ou équivalents	Chiffre d'affaires des trois dernières années	Observations
1	SADL	X	X	Qualification OPQIBI : études stratégiques, opérationnelles et de faisabilité en loisirs, culture ou tourisme	2008 : 231 672 € 2007 : 244 216 € 2006 : 237 347 €	Membre du syndicat national de l'ingénierie des loisirs, culture et tourisme Organisme de formation agréé
2	EGIS Mobilité	X	X	Qualification OPQIBI	2008 : 22,3 M € 2007 : 19,9 M € 2006 : 18,5 M €	DC6, DC7 et extrait Kbis
3	INEA	X	X		2008 : 160 007 € 2007 : 177 809 € 2006 : 96 545 €	
4	TRACES TPI	X	X		2008 : 354 911 € 2007 : 281 057 € 2006 : 173 985 €	

3. Capacité technique des candidats

N°	Nom du candidat	Références de prestations similaires des 3 dernières années	Composition de l'équipe
1	SADL	Aucune référence en matière de circulation motorisée en espace naturel. Spécialisé en études patrimoniales, environnementales ; valorisation touristique ; développement local. Etude pour la réalisation d'un plan d'aménagement d'un ENS du Var avec problématique de loisirs motorisés	4 personnes : chargé d'études aménagement et géographie rurale, techniques d'enquête ; assistant d'études école supérieure sciences commerciales, marketing et développement ; infographe ; association avec un avocat de l'environnement
2	EGIS Mobilité	Aucune référence en matière de circulation motorisée en espace naturel. Spécialisé en aménagements routiers et mode de déplacement doux.	4 personnes : 2 ingénieurs et 1 chargé d'études, spécialisés en aménagements urbains, transports et déplacements ; sigiste
3	INEA	Aucune référence en matière de circulation motorisée en espace naturel. Spécialisé en études patrimoniales, environnementales ; valorisation touristique ; sports de nature.	3 personnes : 2 ingénieurs environnementaux ; association avec un cabinet d'avocat
4	TRACES TPI	Aucune référence en matière de circulation motorisée en espace naturel. Spécialisé en valorisation touristique, sports de nature. Mais association avec une avocate en droit de l'environnement, co-auteur du « guide du droit des chemins » avec régime juridique des chemins	4 personnes : consultant spécialisé en tourisme et sports de nature ; avocate spécialisée en droit de l'environnement ; graphiste ; cartographe

V – Ouverture des offres

Toutes les candidatures sont recevables sur le plan administratif et les capacités techniques sont suffisantes pour analyser l'ensemble des offres. Les montants suivants sont ceux inscrits dans l'acte d'engagement, le détail figure dans l'analyse des offres.

Nom du candidat		SADL	EGIS Mobilité	INEA	TRACES TPI	Estimation
Pièces fournies	AE	X	X	X	X	
	Cahier des charges	X	X	X	X	
	Proposition financière	X	X	X	X	
	Mémoire	X	X	X	X	
Montant offre TTC		31 359,12 €	19 016,40 €	23 860,20 €	31 191,70 €	31096 €

VI – Analyse des offres

1. Modalités et critères de jugement des offres.

Les offres sont jugées selon les critères pondérés suivants :

- la qualité, l'efficacité de la proposition au regard des objectifs à atteindre et des attendus, ainsi que la capacité technique du candidat déterminée en fonction de la note méthodologique et des moyens techniques et humains : 50 % : coefficient 0,5
- le prix 30 % : coefficient 0,3
- les délais 20 % : coefficient 0,2

1.1. La notation de la valeur technique

La valeur technique sera jugée au regard de la note méthodologique demandée dans le cahier des charges de la consultation, à savoir : compréhension de la demande ; assistance pour animation et concertation; organisation, planning ; méthodologie.

Les notes de ces sous-critères sont données selon les 4 niveaux suivants : 0 : réponse inappropriée ; 1 : moyenne ; 2 : bonne ; 3 : réponse parfaitement satisfaisante.

La meilleure note technique globale pourra donc s'élever au maximum à 12 points.

Il sera appliqué, ensuite, le coefficient du critère « valeur technique » : 0,5

1.2. La notation du prix des prestations

Les notes relatives à ce critère seront calculées en fonction de l'écart qui les sépare de l'offre la mieux disante sous forme de pourcentage. L'offre la mieux disante aura donc 100 %.

Rapport à l'offre la mieux disante : $\frac{\text{Montant de l'offre la mieux disante}}{\text{Montant de l'offre examinée}} \times 100$

Ces pourcentages seront ensuite notés de 0 à 12 comme précédemment en donnant à l'offre la mieux disante la valeur de 12. Les autres offres seront notées selon la formule :

Note de l'offre : $\frac{\text{Pourcentage de l'offre examinée} \times 12}{\text{Pourcentage de l'offre la mieux disante}}$

Cette note sera ensuite arrondie à la demi-valeur la plus proche.

Ensuite, sera appliqué le coefficient du critère « prix des prestations » : 0,3

1.3. La notation du délai d'exécution

Les notes relatives à ce critère seront calculées en fonction de l'écart qui les sépare de l'offre comportant le délai le plus court sous forme de pourcentage. L'offre proposant le délai le plus court aura donc 100 %.

Rapport à l'offre la mieux disante : $\frac{\text{Délai de l'offre le plus court}}{\text{Délai de l'offre examinée}} \times 100$

Délai de l'offre examinée

Ces pourcentages seront ensuite notés de 0 à 12 comme précédemment en donnant à l'offre ayant le délai le plus court la valeur de 12. Les autres offres seront notées selon la formule :

Note de l'offre : $\frac{\text{Délai de l'offre examinée} \times 12}{\text{Délai de l'offre le plus court}}$

Délai de l'offre le plus court

Cette note sera ensuite arrondie à la demi-valeur la plus proche.

Ensuite, sera appliqué le coefficient du critère « délai d'exécution » : 0,2

2. Analyse par critères et par lots

2.1. Analyse de la valeur technique des offres

N°	Entreprise	Compréhension de la demande	Assistance pour animation et concertation	Organisation, planning	Méthodologie, plus par rapport au cahier des charges	Note val technique
1	SADL	<u>3</u> Sujet approprié par le cabinet, principes posés	<u>3</u> 3 réunions-débats avec partenaires, usagers, élus ; 2 à 3 réunions avec organismes de contrôle ; préparation, co-animation et compte-rendus	<u>3</u> Organisation bien détaillée. Plus par rapport au cahier des charges : réunions autant que de besoin et envoi note de synthèse 1 semaine avant. Tâches bien détaillées mais peu planifiées	- Réunions élus par groupes sur logique de chemins, puis individuel au besoin. Evaluation aussi par constats visuels et entretiens usagers - Base de données pour suivi des statuts ; panneaux réglementaires d'interdiction et d'information. Propositions de communication auprès différentes cibles : contenus, mise en œuvre, budget. Note de synthèse et propositions de suites. - Plaquette « 10 commandements » : A4 en 1000 ex	12
2	EGIS Mobilité	<u>2</u> Sujet plutôt bien compris,	<u>1</u> Difficile de distinguer les réunions de concertation, animation, des réunions techniques	<u>1</u> Aucune information précise sur l'organisation mais mention de toutes les réunions. Tâches très peu détaillées et peu planifiées	- Distinction acteurs privés (associations) et publics en 2 journées de rencontre. - Elaboration de 3 scénarios de plan de circulation, analyse critique selon les acteurs puis définition. Arrêtés municipaux issus recherche expérience. Propositions d'actions : principes de jalonnements, d'évaluation. Communication ?? - Seulement esquisse de plaquette de sensibilisation : pas de produit fini, pas d'édition	5

3	INEA	<u>3</u> Sujet approprié par le cabinet, principes posés	<u>3</u> 3 réunions-débats avec acteurs locaux avec animateur et rapporteur pour restitution en fin séance et questionnaires ; contact mail téléphone des organismes de contrôle + réunion ;	<u>2</u> Organisation bien détaillée. Plus par rapport au cahier des charges : outils de suivi en continu planning. Tâches bien détaillées et planifiées mais pas liens avec cabinet d'avocats.	- 1 <u>réunion avec les 16 communes</u> , 1 avec le CG13. Typologie des enjeux avec cotation pour déterminer les secteurs les plus sensibles à la circulation motorisée. - Définition des équipements nécessaires à mise en œuvre, conception d'une signalétique homogène. Grille d'indicateurs pour suivi et évaluation, issus en grande partie de l'observatoire. Pas mention des arrêtés municipaux. - Code bonnes pratiques en 2000 ex avec déclinaison affiche (100 ex), site internet et bulletins municipaux.	9
4	TRACES TPI	<u>2</u> Sujet bien compris mais pas de reformulation : copie de la demande	<u>2</u> 5 demi journées sur volet concertation + 5 demi journées sur volet animation ; relevés des interventions et description synthétique	<u>2</u> Organisation bien détaillée. Plus par rapport au cahier des charges : espace spécifique de consultation sur internet. Tâches détaillées mais pas planifiées	- Pas d'explication de la rencontre avec les communes. Orientation juridique générale et régime juridique des chemins, environnement des itinéraires et droit. - Supports de communication sous 2 formats, impression à 2000 ex au total. Définition outils et équipements (panneaux...). Définition d'un protocole d'observation et de suivi	7

2.2. Analyse des prix des prestations en euros HT

N°	Entreprise	Montant	Rapport à l'offre la mieux di sante	Note prix	Note prix arrondie
1	SADL	31 359,12 €	61%	7,28	7,5
2	EGIS Mobilité	19 016,40 €	100%	12,00	12,0
3	INEA	23 860,20 €	80%	9,56	10,0
4	TRACES TPI	31 191,70 €	61%	7,32	7,5

2.3. Analyse des délais

N°	Entreprise	Proposition	Rapport à l'offre la mieux disante	Note délai	Note délai arrondie
1	SADL	3	92%	11,00	11,0
2	EGIS Mobilité	2,75	100%	12,00	12,0
3	INEA	3	92%	11,00	11,0
4	TRACES TPI	3	92%	11,00	11,0

2.4. Bilan de l'analyse et notes pondérées

N°	Entreprise	Note valeur technique	Note valeur technique pondérée	Note prix	Note prix pondérée	Note délai	Note délai pondérée	Note finale	Classement final
1	SADL	12,0	6	7,5	2,3	11,0	2,2	10,5	1
2	EGIS Mobilité	5,0	2,5	12,0	3,6	12,0	2,4	8,5	3
3	INEA	11,0	5,5	10,0	3,0	11,0	2,2	9,7	2
4	TRACES TPI	7,0	3,5	7,5	2,3	11,0	2,2	8,0	4

VII - Conclusion – Propositions

SADL répond très bien au cahier des charges et fait de bonnes propositions. Le point le plus positif étant les réunions élus par groupes sur une logique de chemins.

Egis Mobilité ne répond pas entièrement au cahier des charges, les propositions pour la communication sont beaucoup trop faibles et il n'y a pas d'édition de plaquette, seulement une « esquisse ». De plus, c'est le seul candidat à ne pas s'être associé avec un avocat et l'aspect juridique n'est pas abordé, si ce n'est dans la recherche d'expériences. D'ailleurs, il propose une rédaction des arrêtés municipaux sur la base d'existants.

Inea répond très bien au cahier des charges et fait de bonnes propositions. Le point le plus positif étant la proposition de déclinaison de la plaquette pour d'autres supports de communication avec l'édition de 100 affiches. Les points particulièrement négatifs étant de faire une seule réunion pour l'ensemble des 16 communes et de ne pas faire mention des arrêtés municipaux.

Traces TPI a recopié le cahier des charges, les propositions pour l'élaboration du plan de circulation et la communication sont beaucoup trop faibles. Il n'y a aucun apport à part la vision juridique, entièrement basée sur les compétences de l'avocate, co-auteur du guide juridique des chemins pour la Fédération française de randonnée pédestre. Sentiment que la réponse aurait pu être faite sur le même mode pour une toute autre commande.

La différence de prix entre SADL et Inea est due au coût unitaire à la journée, 820 € pour le 1^{er} contre 550 € en moyenne pour le second. De plus, Inea ne fait pas mention des frais d'avocat alors que SADL le mentionne (1 400 €/jour).

En conséquence, nous avons l'honneur de proposer de retenir la société SADL pour un montant total de 31 359,12 € HT.



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 21 avril 2009

Le vingt et un avril de l'année deux mille neuf, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Moulin de l'Alcazar, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopoie Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes,

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Andrée Reversat – Conseillère Régionale, représentant Françoise Floupin, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Laurent Filipozzi – chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Lydie Defos du Rau – chargée de mission Tourisme durable, Anne-Catherine Privat-Madelin – chargée de mission Aménagement du territoire Urbanisme et Paysages, Virginie Brunet-Carbonero – chargée de mission Gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N° BS-2009-20

Objet : Circuits touristiques à thème : conception et l'exécution des supports de communication / choix du prestataire

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre de la mise en œuvre du volet tourisme de sa Charte, le PNR des Alpilles a élaboré, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme, une stratégie touristique durable.
- Que parmi les 18 actions qui la composent, la commission tourisme a souhaité que l'action N°2 « Création de circuits touristiques à thème » soit mise en œuvre dès 2008. Ce choix a été entériné par la délibération du Comité Syndical N° CS-2008-31.
- Que le territoire du PNR des Alpilles fait l'objet d'une fréquentation touristique non coordonnée et mal répartie : si les grands sites sont surfréquentés, d'autres sites exceptionnels ne bénéficient d'aucune valorisation. Conscients de ce déséquilibre au détriment de l'est du territoire, les élus, les acteurs locaux et les habitants ont considéré que la création de circuits touristiques à thème serait une clé pour la valorisation de l'ensemble du territoire.
- Que quatre objectifs sont visés :
 - Rééquilibrer la fréquentation dans le temps et dans l'espace ;
 - Créer un flux touristique favorable au développement économique sur l'ensemble du territoire (hébergement, restauration, commerçant, ...)
 - Créer un trait d'union entre les communes ;
 - Mobiliser divers acteurs locaux sur un projet spécifique à l'échelle du territoire.
- Que ces circuits ont également vocation à s'adresser aux habitants du territoire qui doivent pouvoir tirer un bénéfice de cette initiative.
- Que pour l'édition 2009, un groupe de travail, composé des offices de tourisme, syndicats d'initiatives ou à défaut des élus en charge du tourisme des 16 communes des Alpilles, a identifié trois thèmes majeurs répondant à la fois à l'objectif de répartition des flux, et à une forte demande de la part de la population touristique :
 - **l'olive.** La valorisation de cette filière fortement identitaire est quasi inexistante à l'échelle du territoire. Seuls subsistent les vestiges d'une route de l'olivier mise en place il y a plus de 10 ans. Ce thème répond particulièrement bien à l'objectif de répartition des flux dans le temps en raison de la forte activité liée à cette agriculture durant les mois de novembre et décembre. En outre, les oliveraies constituent un vecteur particulièrement intéressant pour véhiculer des messages en lien avec les fonctions de protection paysagère de l'agriculture.
 - **le vin,** thème incontournable. A la fois très forte demande de la part des touristes, et formidable prétexte à messages en lien avec la protection de l'environnement (80% du vignoble est exploité en bio).
 - **les produits de bouche.** Ce thème concerne les produits alimentaires transformés sur le territoire tels que miel, fromage, fruits confits, conserverie,... (Le faible nombre de prestataires nous contraindra peut être à abandonner cette thématique, ou à l'associer avec la thématique viticole).
- Que ces thématiques permettent de valoriser des filières identitaires (oléicultures et viticulture) et participent à l'ambition affichée dans la Charte en matière d'agritourisme (l'action « développer la participation des agriculteurs aux activités touristiques » de l'objectif 39 de la Charte du territoire.
- Qu'une consultation a été engagée le 4 février 2009 auprès de 9 agences de communication, afin de :
 - 1 Définir le concept et le choix des supports (incluant la conception graphique) les plus adaptés, et visant à mettre en valeur et promouvoir les circuits à destination des nombreuses cibles auxquelles ces circuits se destinent.
 - 2 Exécuter et réaliser les supports préconisés.
- Qu'il s'agit d'un programme de 75.000 € sur 3 ans.
- Que le marché, dans le cadre d'un MAPA, concerne la phase 1 pour un montant de 25.000 € inscrit au BP 2009.
- Que quatre propositions ont été reçues et analysées par l'équipe technique du parc.
- Que l'analyse technique, ci-annexée, a été confrontée à l'avis du groupe de travail en date du 4 mars 2009 puis à l'avis de la commission tourisme le 11 mars 2009.
- Que les conclusions du rapport d'analyse sont présentées au Bureau.

- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu les documents ci-annexés,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **d'attribuer le marché à la Société E330, dans les conditions détaillées ci-dessus, pour un montant total de 18.400 € (dix huit mille quatre cents euros) HT, sous réserve des conditions suivantes ;**
 - **repandre le slogan « Dans les Alpilles, il n'y a pas que les Baux qui soient beaux », jugé inopportun,**
 - **revoir le format du support : veiller à la lisibilité des textes, quitte à rajouter des pages,**
 - **prévoir une sortie d'édition d'au moins 1 document avant la saison estivale,**
 - **que ce marché fasse l'objet d'un recadrage, au moment du lancement, en présence de la Présidente de la commission Tourisme, a minima.**
- **de donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Rapport technique d'analyse des offres relative aux circuits touristiques thématiques

Concept de communication Définition des supports Réalisation

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles
10-12 avenue Notre Dame du Château – 13 103 Saint Etienne du Grès

1. Objet de la consultation

Contexte :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du volet tourisme de sa Charte, le PNR des Alpilles a élaboré, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme, une stratégie touristique durable. Parmi les 18 actions qui la composent, la commission tourisme a souhaité que l'action N°2 « Création de circuits touristiques à thème » soit mise en oeuvre dès 2008. Ce choix a été entériné par la délibération du Comité Syndical N° CS-2008-31.

Objectif de l'action :

Le territoire du PNR des Alpilles fait l'objet d'une fréquentation touristique non coordonnée et mal répartie : si les grands sites sont surfréquentés, d'autres sites exceptionnels ne bénéficient d'aucune valorisation.

Conscients de ce déséquilibre au détriment de l'est du territoire, les élus, les acteurs locaux et les habitants ont considéré que la création de circuits touristiques à thème serait une clé pour la valorisation de l'ensemble du territoire.

Quatre objectifs sont visés :

- Rééquilibrer la fréquentation dans le temps et dans l'espace ;
- Créer un flux touristique favorable au développement économique sur l'ensemble du territoire (hébergement, restauration, commerçant, ...) ;
- Créer un trait d'union entre les communes ;
- Mobiliser divers acteurs locaux sur un projet spécifique à l'échelle du territoire.

Ces circuits ont également vocation à s'adresser aux habitants du territoire qui doivent pouvoir tirer un bénéfice de cette initiative.

Etat actuel du projet :

Pour l'édition 2009, un groupe de travail, composé des offices de tourisme, syndicats d'initiatives ou à défaut des élus en charge du tourisme des 16 communes des Alpilles, a identifié trois thèmes majeurs répondant à la fois à l'objectif de répartition des flux, et à une forte demande de la part de la population touristique :

- **l'olive.** La valorisation de cette filière fortement identitaire est quasi inexistante à l'échelle du territoire. Seuls subsistent les vestiges d'une route de l'olivier mise en place il y a plus de 10 ans. Ce thème répond particulièrement bien à l'objectif de répartition des flux dans le temps en raison de la forte activité liée à cette agriculture durant les mois de novembre et décembre. En outre, les oliveraies constituent un vecteur particulièrement intéressant pour véhiculer des messages en lien avec les fonctions de protection paysagère de l'agriculture.
- **le vin,** thème incontournable. A la fois très forte demande de la part des touristes, et formidable prétexte à messages en lien avec la protection de l'environnement (80% du vignoble est exploité en bio).
- **les produits de bouche.** Ce thème concerne les produits alimentaires transformés sur le territoire tels que miel, fromage, fruits confits, conserverie,... (Le faible nombre de prestataires nous contraindra peut être à abandonner cette thématique, ou à l'associer avec la thématique viticole).

Ces thématiques permettent de valoriser des filières identitaires (oléicultures et viticulture) et participent à l'ambition affichée dans la Charte en matière d'agritourisme (l'action « développer la participation des agriculteurs aux activités touristiques » de l'objectif 39 de la Charte du territoire).

Ces circuits pourront être enrichis dans les prochaines années par d'autres thèmes, au gré notamment de l'avancée de la mise en oeuvre de la Charte du Parc des Alpilles (schéma de fréquentation, inventaires des patrimoines, labellisation de prestataires,...).

Enfin, la valorisation des chemins de traverse invitera les visiteurs à sortir des sentiers battus et à découvrir les Alpilles « intimes ». Ces « circuits » se construisent donc à la carte, au gré des envies de chacun, à partir de la mise en évidence des potentiels du territoire. L'édition 2009 répond donc principalement à l'objectif de répartition des flux dans le temps en s'appuyant sur des filières en mesure de séduire un public varié (tourisme, loisirs, proximité, étrangers, résidents,...). Les événements marquant chaque thème seront également promus (tels que les animations, fêtes, foires,...).

Cette opération doit également favoriser l'émergence de nouvelles activités, ou encourager des initiatives en gestation, tels que des stages, expositions itinérantes,... qui viendront enrichir les thèmes tout au long de l'année. Le choix du support de valorisation est donc essentiel car il doit être en capacité de séduire plusieurs cibles, mais doit également être évolutif à moindre coût. En effet, d'autres circuits seront créés par la suite, tandis que les circuits de l'édition 2009 seront amendés au gré de la progression du parc (notamment, les prestataires qualifiés, au travers de la marque Parc).

Le cahier des charges :

La consultation concerne la définition d'un concept de communication visant à valoriser et promouvoir les circuits thématiques, action mise en œuvre aux côtés des OTSI du territoire, ou à défaut des élus référents des communes. L'objet de la consultation portait également sur la définition des supports (papier, option dématérialisée) sachant qu'il était précisé que le Parc des Alpilles cherche à limiter la consommation de papier. Enfin, elle concernait également la réalisation des documents préconisés.

Le cahier des charges stipulait que cette consultation était conçue comme un appel à performance signifiant ainsi que les candidats disposaient d'une marge de manœuvre en matière de créativité, dans la limite des objectifs fixés et des contraintes imposées.

Il était précisé que le concept de communication retenu devait prendre en compte les critères suivants :

- la notion de partage, d'expérience privilégiée, de rencontre devait être prégnante.
- Les utilisateurs doivent avoir l'impression de sortir des sentiers battus
- Le support doit attiser la curiosité et être simple d'utilisation
- Les habitants du territoire doivent pouvoir s'approprier le document
- les thématiques doivent idéalement pouvoir être utilisées de manière transversale

Afin de promouvoir ces circuits sur et à l'extérieur du territoire, le SMPNRA attendait également du prestataire un dispositif de communication visant à promouvoir cette opération sur le territoire et au-delà (affiches, pages Internet, bandeaux publicitaires, audiovisuel,...).

2. Offres reçues

2.1. Rappel de la procédure

La présente consultation, d'un montant de 20 000 euros HT (partenaire financier : Région 20 000 € TTC) a été lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée, dont le maître d'ouvrage est le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles.

Cette opération n'est pas scindée en lots. Le marché est à passer à prix global et forfaitaire.

La consultation a été lancée auprès de 9 agences de communication et a également fait l'objet d'une information sur le site Internet du Parc des Alpilles.

Quatre agences ont transmis des propositions, toutes dans le temps imparti (24 février 2009 à 17h00).

2.2. Ouverture des plis

L'ouverture des enveloppes contenant les candidatures a été effectuée le vendredi 27 février 2009, par l'équipe technique tourisme du Parc (le référent Comité Départemental du Tourisme, Valérie Carbonne et la chargée de mission tourisme-culture-loisirs, Lydie Defos du Rau).

Les candidats sont les suivants, classés par ordre de remise des offres :

	<i>Candidats</i>	<i>Lieu</i>
1	Agence Sequoia	Avignon
2	E330	Marseille
3	PSD Création	Saint Rémy de Provence
4	Cité et Patrimoine	Pau
TOTAL réponses	4	

2.3. Décision d'attribution de marché

Les chargées de mission tourisme référents Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles ont donc réalisé une analyse technique des offres reçues. Les propositions ont ensuite été présentées le 8 mars 2009 au groupe de travail des OTSI qui a validé les conclusions de l'analyse puis en commission tourisme en date du 11 mars 2009. La commission n'a émis aucun avis sur les propositions.

Le bureau syndical est aujourd'hui sollicité pour le choix définitif et l'attribution du marché.

3. Analyse des offres

Les offres sont jugées sur les critères suivants, dans l'ordre décroissant d'importance :

1 : La qualité et la créativité des projets au regard du cahier des charges établi

- la bonne compréhension des objectifs visés par cette opération tel que traduit dans la note d'intention
- la prise en compte du caractère évolutif du projet (d'autres circuits pourront être élaborés)
- l'originalité de la mise en forme des supports (la capacité de la communication proposée à positionner une offre Parc qui doit se démarquer de la communication touristique généralement observée)
- la prise en compte des contraintes environnementales (communication dématérialisée, certification Imprim'vert)
- la présentation du dossier et clarté de l'offre

2 : La qualité du suivi proposé intégrant les contraintes environnementales

Sur ce point, nous nous sommes appliqués à être vigilants sur les informations concernant les éléments apportés sur la répartition des rôles entre le SMPNRA et l'agence de communication et les modalités de collaboration (telle la proposition d'un échancier, le nombre de réunions, l'organisation de celles-ci,...).

3 : Le montant du devis

Nous nous sommes assurés que les offres entraient dans l'enveloppe proposée, puis la règle du mieux disant s'est appliquée.

4 : La mise à disposition des moyens pour assurer la gestion de l'ensemble de la prestation afin de respecter l'échéancier prévisionnel

Il s'agissait ici de vérifier la qualité des moyens humains (qualité de la composition de l'équipe en interne) et techniques mis à la disposition du projet.

5 : L'expérience de l'agence dans le domaine du tourisme

Nous avons recherché les expériences du candidat dans le domaine de la valorisation des patrimoines et de la communication institutionnelle.

Résultats de l'analyse

Bien que les 4 offres présentent un intérêt, aucune ne répond de manière tout à fait satisfaisante aux attentes du SMPNRA. Les propositions contiennent des éléments de réponse intéressants mais qui ne satisfont pas aux critères de notre cahier des charges, ou de manière incomplète. Cette situation nous contraint à ne pas pouvoir présenter un tableau d'analyse des offres, basé sur des critères d'appréciation fiables et partagés. Cette situation s'explique en partie par la marge de manœuvre que nous avons volontairement laissée au candidat puisque la consultation a été lancée sous la forme d'un « appel à performance ».

SEQUOIA :

L'agence Sequoia nous a fait une proposition de grande qualité, très professionnelle. Elle est riche d'expériences en tourisme, sur le territoire et a travaillé pour un PNR (Luberon).

Toutefois, la proposition pêche par son absence de réponse adaptée à notre demande. La communication est trop classique et ne démarque pas le PNRA d'une communication généraliste. Il manque un concept fort et leur graphisme est très institutionnelle et manque d'originalité pour cette opération. En outre, le style est trop élitiste et ne s'adresse pas aux résidents ; le critère ludique n'est pas du tout pris en compte. L'agence ne propose pas de version dématérialisée, critère essentiel dans notre approche. Enfin, le suivi de l'opération n'est pas abordé dans la proposition.

Bien que la réponse faite ne correspond pas à notre objectif de répartition des flux, cette proposition anticipe sur la nécessité d'harmoniser la communication du SMPNRA et pointe toute la nécessité d'engager au plus tôt le volet qui concerne l'harmonisation de la communication touristique et plus largement la communication globale du Parc. L'avis du bureau syndical est attiré sur ce point.

E330

Il ressort dès la première analyse que la proposition de l'agence E330 est la plus complète et la plus aboutie. La proposition est claire, argumentée et soignée, livrée sous format CD. Le cahier des charges est particulièrement bien réinterprété.

Le concept :

Sur les thématiques sélectionnées pour l'édition 2009, à forte dominante commerciale (moulins, domaines viticoles), et en l'absence volontaire de critères d'exigibilité trop stricts, il n'est pas possible de proposer des circuits touristiques ou autrement dit une offre packagée. Cela aurait nécessité de sélectionner des

prestataires et donc d'en exclure. Pour atteindre notre objectif de répartition des flux et inciter les visiteurs à se déplacer sur le territoire en dehors des sites les plus fréquentés, l'agence E330 propose donc des parcours sous forme d'extrait de carte sur lesquels se positionnera l'ensemble des prestataires concernés par le thème, mais qui permettra également de valoriser les éléments patrimoniaux à proximité.

Un support sous forme de livret :

L'agence propose un support livret volontairement réduit en taille pour rappeler le format carnet de voyages/ carnet de route ce qui renforce l'idée de découverte privilégiée, intime et de voyage que nous souhaitons impulser. Le parti pris graphique permet également de s'adresser à la population touristique et de loisirs, mais aussi locale, en les invitant à sortir des sentiers battus, en pratiquant les « chemins buissonniers ».

Une version dématérialisée :

Le support physique sous forme de livret limite les possibilités de valorisation de l'ensemble des sites d'intérêt patrimoniaux situés à proximité des prestataires. En revanche, E330 apporte une réponse complémentaire tout à fait satisfaisante en ce sens. En effet, comme cela était fortement encouragé dans le cahier des charges, l'agence a de surcroît intégré dans sa proposition une déclinaison dématérialisée du support sur le site Internet du Parc. Cette déclinaison est donc complémentaire puisqu'elle comprend de nouveaux éléments qui ne sont pas présents dans la brochure, et offre la possibilité de valoriser les sites touristiques à proximité sans limite de nombre. Elle s'appuie sur la technologie Google Map, technologie très facilement accessible depuis chez soi. L'outil permet en outre de réactualiser aisément les informations et d'intégrer à moindre coût des éléments nouveaux.

Les autres propositions qui intègrent l'outil Internet ne le proposent qu'en option, chiffrée ou non.

Un concept de communication déclinable sur d'autres circuits :

La proposition d'E330 offre la possibilité de décliner autour du concept/titre « Les Alpilles buissonnières » - qui répond à notre intention de démontrer que l'on peut découvrir d'autres lieux et sites dans les Alpilles que les spots touristiques les plus connus- des sous-titres tels que l'agence en propose déjà avec les thèmes 2009 « Vagabondage dans les vignes », « papillonnage gourmand » et « Flânerie entre les oliviers ». Ainsi, d'autres thématiques pourront aisément être reproduite autour de ce concept.

PSD Création :

La démarche proposée se fait fort de reposer sur une stratégie de développement durable. En effet, leur prise en compte de l'empreinte écologique de l'opération est remarquable et prévue pour faire l'objet d'une communication autour du bilan carbone de l'opération.

Mais les références et la qualité de la proposition sont d'un niveau débutant au regard des 3 autres propositions. En outre, les prestataires sont très peu valorisés puisque la place accordée à la mise en valeur de ceux-ci est limité à une case de jeu de l'oie.

L'offre répond incontestablement à notre souhait d'intégrer une dimension ludique au projet en s'appuyant sur un jeu de l'oie. Toutefois, celui-ci est peu exploitable (il n'y a pas de règle) et va même à l'encontre de nos objectifs de répartition des flux : le jeu invite le joueur à visiter, par souci d'empreinte écologique, les sites à proximité de celui où le visiteur se trouvera. Soit dans la majorité des cas dans les sites que l'opération doit contribuer à désengorger. Le concept s'éloigne donc de l'objectif et ne répond plus du tout aux attentes du maître d'ouvrage.

Cité et patrimoine

L'intérêt de cette proposition réside dans l'originalité des supports (éventail). Mais c'est avant tout un dossier de projet, la proposition est inachevée, confuse et se base sur des déclarations d'intention qui s'appuie sur ce que nous pourrions faire avec un tout autre budget.

La note d'intention n'est pas réinterprétée mais paraphrasée. La proposition est dispersée et manque de concret.

Deux offres se détachent de cette consultation, en dépit de leur disparité, SEQUOIA et E330, mais l'agence E330 ressort comme étant la plus complète.

En effet, la proposition d'E330 constitue le meilleur compromis puisqu'elle est la seule à intégrer l'ensemble de nos préoccupations :

- un concept fort,
- une communication originale qui interpelle. Elle se distingue de la communication traditionnellement adoptée dans le domaine du tourisme, puisqu'elle doit s'adresser aussi bien à une population touristique, qu'aux résidents du territoire. Cette préoccupation forte est liée à l'action en cours « harmonisation de la communication touristique » qui devra débiter par la réalisation d'une charte graphique destinée aux diffuseurs d'informations à destination exclusive des touristes. Ces éditions concerneront en revanche des supports « basiques », plus généralistes tels que des guides d'accueil ou des guides d'hébergements. Cette opération, qui devra à terme intégrer la charte graphique à venir, doit opportunément se distinguer car elle est volontairement destinée, comme précisé précédemment, à une population locale.
- une version dématérialisée,
- un concept qui intègre le critère évolutif de l'opération et l'éventualité que d'autres circuits puissent venir enrichir l'offre de circuits thématiques.

Une demande a cependant été formulée par le groupe de travail : nous avons demandé à l'agence de revoir sa proposition initiale qui prévoyait une édition en monochromie pour les pages intérieures. Cette modification a généré un surcoût de 200 euros HT. Nous restons ainsi dans l'enveloppe budgétaire.

Conclusion – Proposition

Il est donc proposé au bureau syndical, sur la base de cette analyse, de se prononcer. Toutefois nous souhaitons attirer son attention sur le fait que la proposition qui ressort de cette analyse ne répond que partiellement à notre demande et qu'un travail de réflexion stratégique doit encore être mené, en raison notamment du manque d'information dont l'agence disposait et qui ne lui permettait pas d'aboutir sa proposition. Celle proposée ce jour n'est donc pas la version définitive et doit faire l'objet d'un travail complémentaire, acquis par l'agence. Ce travail nécessitera une réunion de cadrage afin d'acter cette procédure de co-construction.

Dans le cas où le bureau syndical porterait son choix sur l'agence E330, nous proposons dans un souci de gain de temps, qu'il décide également des points suivants :

- le format du support. Celui-ci est cohérent avec le concept retenu du carnet de route mais peut poser un problème de lisibilité. Cette contrainte peut être surmontée en grossissant les caractères, ce qui peut entraîner une augmentation du nombre de pages et donc avoir une répercussion sur le prix de l'édition.
- le slogan de l'affiche « **Dans les Alpilles, il n'y a pas que les Baux qui soient beaux** ». Cette accroche répond à l'objectif de répartition des flux sur tout le territoire des Alpilles. L'agence explique que « *l'humour est plus convaincant en cela qu'il interpelle et crée une complicité autour d'un présumé : vous êtes venus voir les Baux n'est-ce pas ?* » et induit l'idée d'une seconde séquence « *maintenant, il y a autre chose à voir* » qui devient un avis déjà partagé avec le visiteur. Toutefois, ce slogan percutant peut être mal perçu ou trop audacieux.



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 21 avril 2009

Le vingt et un avril de l'année deux mille neuf, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Moulin de l'Alcazar, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopoie Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes,

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Andrée Reversat – Conseillère Régionale, représentant Françoise Floupin, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Laurent Filipozzi – chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Lydie Defos du Rau – chargée de mission Tourisme durable, Anne-Catherine Privat-Madelin – chargée de mission Aménagement du territoire Urbanisme et Paysages, Virginie Brunet-Carbonero – chargée de mission Gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N° BS-2009-21

Objet : Etude stratégie foncière / choix du prestataire

Monsieur le Président expose :

- Que l'importance de la question foncière sur l'ambition de la charte en terme d'aménagement du territoire a justifié le fait que celle-ci devienne une des 5 priorités stratégiques du Parc. Ceci est du en particulier au fait que cette question foncière est présente dans l'ensemble des objectifs que s'est donnée la charte et que la spéculation foncière fait peser de graves menaces sur l'ensemble des activités du territoire :
 - L'agriculture, qui est menacée par la flambée des prix du foncier agricole,
 - Les espaces naturels et plus généralement les espaces ruraux, subissent la pression de l'urbanisation,
 - Les habitants des Alpilles qui ont de plus en plus de mal à trouver un logement,
 - Les entreprises peinent à trouver la main d'œuvre dont elles ont besoin, en raison des difficultés de logement des salariés,
 - Les cœurs des villages perdent leur vitalité.
- Que la charte du Parc définit donc clairement ses attentes en terme de politique foncière :
 - Coordonner tous les outils d'intervention foncière existants, les optimiser, les adapter au projet de territoire, en imaginer de nouveaux, les unifier pour assurer une cohérence d'intervention « tout azimut », en intervenant de manière localisée et ciblée, dans le cadre d'une approche territoriale propre au Parc : politique foncière agricole bien sur, mais aussi sur les espaces naturels et la forêt, mais aussi au service de l'urbanisme, de l'habitat et de la mixité sociale.
 - Améliorer l'information des décideurs, en utilisant le principe de l'observatoire foncier, coordonner l'action des acteurs de l'intervention foncière, renforcer l'animation nécessaire à la réussite des politiques foncières ;
 - Assurer la cohérence de l'occupation de l'espace à l'échelle du territoire du Parc. Les documents d'urbanisme des 16 communes et à court terme les PLU doivent être le premier support d'une stratégie d'urbanisation et d'occupation du sol cohérente, à l'échelle du territoire du Parc. De par la loi, les PLU doivent en effet être prescrits dans un délai de 3 ans à compter de la création du Parc, afin d'assurer leur mise en compatibilité avec la charte. La transcription des orientations de la charte du Parc dans les PLU est donc un enjeu majeur pour la mise en œuvre de celle-ci. La question foncière est au cœur de cet enjeu.
- Que pour parvenir à ses objectifs, il s'avère nécessaire de connaître et anticiper les usages actuels et futurs du foncier et de définir les conditions de mise en œuvre d'une politique foncière.
- Que l'objectif du Parc est d'entraîner une démarche collective et partagée par les intervenants fonciers, notamment en impulsant une vraie politique d'intervention sur le territoire et en coordonnant l'action des différents acteurs
- Que la démarche passe par 5 étapes :
 - La réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic foncier préalable.
 - La formulation des enjeux stratégiques au regard des objectifs à atteindre
 - La définition des sites à enjeux (en relation avec ceux identifiés par l'étude foncière du Pays)
 - L'élaboration d'une stratégie d'actions foncières
 - La mise en place d'un outil d'observation
- Qu'ayant obtenu les financements nécessaires à sa réalisation dans le cadre de la programmation 2008 du contrat de parc conclu avec la Région, la démarche de consultation a pu être lancée en janvier 2009 avec remise des offres pour le 13 mars 2009 au plus tard.
- Qu'il est ci-annexé le rapport d'analyse technique des offres correspondantes pour permettre de procéder à la désignation du prestataire retenu.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Vu le rapport d'analyse ci-annexé,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De retenir la proposition du groupement AID/SAFER pour la réalisation de l'étude de stratégie foncière pour un montant de 66.725 € (soixante six mille sept cent vingt cinq euros) HT, et d'attribuer le marché au groupement AID/SAFER ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE FONCIERE ET ELABORATION D'UNE STRATEGIE FONCIERE SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

I - Objet :

La charte du récent Parc naturel régional des Alpilles (créé en février 2007) est porteuse d'un projet de territoire pour les Alpilles qui s'appuie sur cinq priorités stratégiques, dont «l'exigence de mener une politique ambitieuse de maîtrise du foncier agricole et urbain, comme condition du développement durable et de la mixité sociale du territoire ».

La charte du Parc définit donc clairement ses attentes en terme de politique foncière :

- Coordonner tous les outils d'intervention foncière existants, les optimiser, les adapter au projet de territoire, en imaginer de nouveaux, les unifier pour assurer une cohérence d'intervention « tout azimut », en intervenant de manière localisée et ciblée, dans le cadre d'une approche territoriale propre au Parc : politique foncière agricole bien sur, mais aussi sur les espaces naturels et la forêt, mais aussi au service de l'urbanisme, de l'habitat et de la mixité sociale.
- Améliorer l'information des décideurs, en utilisant le principe de l'observatoire foncier, coordonner l'action des acteurs de l'intervention foncière, renforcer l'animation nécessaire à la réussite des politiques foncières ;
- Assurer la cohérence de l'occupation de l'espace à l'échelle du territoire du Parc. Les documents d'urbanisme des 16 communes et à court terme les PLU doivent être le premier support d'une stratégie d'urbanisation et d'occupation du sol cohérente, à l'échelle du territoire du Parc. De par la loi, les PLU doivent en effet être prescrits dans un délai de 3 ans à compter de la création du Parc, afin

d'assurer leur mise en compatibilité avec la charte. La transcription des orientations de la charte du Parc dans les PLU est donc un enjeu majeur pour la mise en œuvre de celle-ci. La question foncière est au cœur de cet enjeu.

Pour parvenir à ses objectifs, il s'avère nécessaire de connaître et anticiper les usages actuels et futurs du foncier et de définir les conditions de mise en œuvre d'une politique foncière.

Tel est l'objet de cette étude.

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles se trouve aujourd'hui face à une méconnaissance des mécanismes fonciers à l'échelle spécifique de son territoire, des jeux d'acteurs et de leurs stratégies, ainsi que des espaces à enjeux. Il n'est donc pas en mesure d'anticiper les évolutions et de faire jouer les leviers d'intervention des différents acteurs fonciers pour mettre en œuvre sa politique.

L'objectif est donc de comprendre le marché foncier sur le territoire du Parc, de saisir les implications des mutations pour en déduire une stratégie d'actions validée par la structure de gestion du Parc, mais largement partagée par les différents intervenants possibles.

Il s'agira ensuite de mettre en place les outils les plus adaptés à la mise en œuvre de cette stratégie, qu'ils relèvent de la compétence du Syndicat mixte de gestion du Parc ou d'autres intervenants fonciers.

L'objectif du Parc est donc d'entraîner une démarche collective et partagée par les intervenants fonciers, notamment en impulsant une vraie politique d'intervention sur le territoire et en coordonnant l'action des différents acteurs. A contrario, le Parc n'a par exemple pas vocation à acquérir lui-même des terrains.

L'élaboration de cette stratégie foncière doit permettre au syndicat mixte de gestion du parc d'accompagner le processus de transformation et de restructuration de son territoire, en compatibilité avec les orientations de sa charte dans ce domaine.

La démarche passe par 5 étapes :

- La réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic foncier préalable.
- La formulation des enjeux stratégiques au regard des objectifs à atteindre
- La définition des sites à enjeux (en relation avec ceux identifiés par l'étude foncière du Pays)
- L'élaboration d'une stratégie d'actions foncières
- La mise en place d'un outil d'observation

Afin de mener à bien ce travail, le syndicat mixte de gestion du parc a sollicité le service foncier du Conseil régional, qui dans le cadre de son dispositif de soutien au foncier au profit des territoires organisés, a apporté une subvention de 80 % du coût prévisionnel de cette opération. Cette subvention fait l'objet d'une convention entre la région et le syndicat mixte de gestion du Parc.

II- Rappel de la procédure :

Ce marché de services est passé à procédure adaptée (MAPA), conformément à l'article 28 et 40 II du Code des Marchés Publics.

14 entreprises ont demandé le dossier de consultation, les offres devant être remises avant le vendredi 13 mars 2009 à 18 h au siège du Maître de l'Ouvrage.

III - Analyse des candidatures

L'examen des candidatures est effectué en prenant en compte leur recevabilité administrative, conformément aux articles 44, 45 et 52 du code des marchés publics permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

Une analyse technique des candidatures a été réalisée par un groupe ad hoc réuni le vendredi 27 mars sous le pilotage d'Eric BLOT, Directeur adjoint du parc naturel régional des Alpilles, et composé des personnes suivantes :

- Anne Catherine PRIVAT MADELIN, chargé de mission « Aménagement du territoire, urbanisme durable, paysage » au sein du Parc,
- Corinne PODJELSKI, du CETE,
- Sandrine HENCKEL et Jeanne Marie RINAUDO, du service foncier de la Région,
- Christine COLLANGE, du Pays d'Arles.

1. Liste des candidats et composition des équipes

Les candidats sont les suivants:

	Candidats	Adresse	Cotraitants éventuels
1	AID Observatoire	69100 VILLEURBANNE	SAFER PACA, en collaboration avec la CA 13 et Gisèle VIANEY
2	SCP	13100 LE THOLONET	Cabinet PROPOSITION 75011 PARIS
3	SEMAPHORES	13008 MARSEILLE	
4	TERCIA Consultants	34080 MONTPELLIER	AUDIT ET SERVICES IMMOBILIERS (13100 AIX) et LES ECOLOGISTES DE L'EUZIERE (34730 PRADES LE LEZ)
5	TERRITOIRES ET HABITAT	13 016 MARSEILLE	

La société « Quelle ville » ayant son siège à Montreuil (93102) a déposé un dossier de candidature qui est arrivé hors délai, par Chronopost, le lundi 16 mars au matin. Conformément au Code des marchés publics, le dossier a été classé non recevable et la proposition renvoyée sans même être ouverte à l'expéditeur.

Recevabilité administrative des candidatures et capacité financière

N°	Nom du candidat	DC4	DC5	Justificatifs : capacités professionnelles et financières	DC8	Cahier des charges signé
1	AID observatoire	X	X	X	X	X
2	SCP	X	X	X	X	X
3	SEMAPHORES	X	X	X	X	X
4	TERCIA Consultants	X	X	X	X	X
5	TERRITOIRES ET HABITAT	X	X	X	X	X

2. Capacité technique des candidats

N°	Nom du candidat	Références de prestations similaires des 3 dernières années	Composition de l'équipe
1	AID Observatoire	Stratégies foncières pour les communautés d'agglomération de Forbach (57), de communes du Jamisy (54), du Pays de Commercy (55), du Pays dignois (04), du Pays de la Provence verte (83),...	8 personnes : 1 chef de projet, urbanisme et habitat. Expériences dans un CETE. Compétence foncière. 1 Charge de mission en urbanisme stratégique, stratégie de prospective territoriale 1 cartographe /infographe 4 personnes de la SAFER PACA (directeur général, directeur adjoint, 2 techniciens d'études/cartographe) Personnel de la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône Gisèle VIANEY, Docteur en géographie, spécialiste des phénomènes de périurbanisation et d'agriculture périurbaine

2	SCP	Aucune référence mentionnée spécifiquement	<p>7 personnes :</p> <p>1 chef de projet spécialiste du développement des territoires, 1 expert dans l'ingénierie de projets, l'animation de réseaux, l'analyse et l'observation des territoires, 1 ingénieur forêt, 1 spécialiste des projets TIC des territoires, 1 ingénieur spécialisé en assistance en maîtrise d'ouvrage, 1 géographe et spécialiste du numérique, 1 référent géomatique</p>
3	SEMAPHORES	Elaboration et révision de PLU, SCOT des rives du Rhône, étude d'opportunité d'un établissement public foncier local, élaboration de PLH, Trame verte de la région Lorraine, schéma départemental des espaces naturels à enjeux du Var, accompagnement à la mise en place d'Agendas 21	<p>6 personnes :</p> <p>1 spécialiste dans l'analyse des marchés fonciers et de l'immobilier, 1 référent en matière de gestion et de traitement de l'information géographique, 1 urbaniste intervenant sur la réalisation des diagnostics, des études de contexte. Ce « noyau dur peut à tout moment faire appel à des compétences complémentaires parmi les consultants du groupe Sémaphores » : spécialiste du développement territorial, rural et périurbain, spécialiste en développement économique et territorial, spécialiste des études règlementaires,....</p>
4	TERCIA Consultants	Détermination des espaces à enjeux, constitution de l'atlas foncier de l'agglomération Grand Avignon, étude de stratégie foncière de la communauté d'agglomération Fréjus Saint Raphaël, AMO pour la mise en œuvre des études de stratégie foncière de pays de la région PACA, étude de stratégie foncière d'agglomération de la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis,...	<p>7 personnes :</p> <p>1 juriste/urbaniste spécialiste des politiques foncières publiques, ayant exercé pendant 20 ans des responsabilités opérationnelles au sein d'une agence foncière, 1 ingénieur des techniques agricoles, expert agricole et foncier, 1 spécialiste des politiques de l'habitat, 1 géographe/urbaniste spécialisé dans l'adaptation des documents d'urbanisme aux objectifs de développement durable, 1 géomaticien, 2 experts dans le domaine de l'environnement</p>
5	TERRITOIRES ET HABITAT	Etude de programmation urbaine et de restructuration de centre ville, opérations d'aménagement, OPAH, OAHD,	<p>8 personnes :</p> <p>1 architecte/urbaniste, conseiller environnemental, spécialiste du volet habitat, 1 architecte/urbaniste (à recruter) 1 géographe/chargée d'études spécifiquement sur cette mission, 5 consultants : aménagement durable des territoires ruraux, marché immobilier, géographie/foncier agricole et périurbain, sociologie, mobilités.</p>

V – Ouverture des offres

Toutes les candidatures sont recevables sur le plan administratif et les capacités techniques sont suffisantes pour analyser l'ensemble des offres.
Les montants suivants sont ceux inscrits dans l'acte d'engagement.

Nom du candidat		AID	SCP	Sémaphores	Tercia	Territoire et habitats
Pièces fournies	AE	X	X	X	X	X
	Cahier des charges	X	X	X	X	X
	Proposition financière	X	X	X	X	X
	Mémoire	X	X	X	X	X
Montant offre HT		66 725 €	79 733 €	67 700 €	51 900 €	138 167 €

VI – Analyse des offres

1. Modalités et critères de jugement des offres.

Les offres sont jugées selon les critères pondérés suivants :

- la qualité, l'efficacité de la proposition au regard des objectifs à atteindre et des attendus, ainsi que la capacité technique du candidat déterminée en fonction de la note méthodologique et des moyens techniques et humains : 50 % : coefficient 0,5
- le prix 30 % : coefficient 0,3
- les délais 20 % : coefficient 0,2

1.1. La notation de la valeur technique

La valeur technique sera jugée au regard de la note méthodologique demandée dans le cahier des charges de la consultation, à savoir :

- **Compréhension de la commande, reformulation, méthodologie générale.** Les notes de ces sous-critères sont données selon les 5 niveaux suivants : 1 : réponse inappropriée ; 2 : moyenne ; 3 : bonne ; 4 : très bonne ; 5 : réponse parfaitement satisfaisante.
- **Opérationnalité de la proposition.** Les notes de ces sous-critères sont données selon les 5 niveaux suivants : 1 : réponse inappropriée ; 2 : moyenne ; 3 : bonne ; 4 : très bonne ; 5 : réponse parfaitement satisfaisante. Les notes de ces sous-critères sont données selon les 5 niveaux suivants : 1 : réponse inappropriée ; 2 : moyenne ; 3 : bonne ; 4 : très bonne ; 5 : réponse parfaitement satisfaisante

- **Démarche innovante, proposition d'outils nouveaux.** . Les notes de ces sous-critères sont données selon les 5 niveaux suivants : 1 : réponse inappropriée ; 2 : moyenne ; 3 : bonne ; 4 : très bonne ; 5 : réponse parfaitement satisfaisante
- **Participation des acteurs locaux à la démarche, caractère pédagogique de la démarche.** . Les notes de ces sous-critères sont données selon les 5 niveaux suivants : 1 : réponse inappropriée ; 2 : moyenne ; 3 : bonne ; 4 : très bonne ; 5 : réponse parfaitement satisfaisante
- **Méthodologie d'organisation et de déroulement de la mission.** . Les notes de ces sous-critères sont données selon les 5 niveaux suivants : 1 : réponse inappropriée ; 2 : moyenne ; 3 : bonne ; 4 : très bonne ; 5 : réponse parfaitement satisfaisante
- **Composition de l'équipe.** . Les notes de ces sous-critères sont données selon les 5 niveaux suivants : 1 : réponse inappropriée ; 2 : moyenne ; 3 : bonne ; 4 : très bonne ; 5 : réponse parfaitement satisfaisante.
- **Références.** . Les notes de ces sous-critères sont données selon les 5 niveaux suivants : 1 : réponse inappropriée ; 2 : moyenne ; 3 : bonne ; 4 : très bonne ; 5 : réponse parfaitement satisfaisante

La meilleure note technique globale pourra donc s'élever au maximum à 35 points.

Il sera appliqué, ensuite, le coefficient du critère « valeur technique » : 0,5

1.2. La notation du prix des prestations

Les notes relatives à ce critère seront calculées en fonction de l'écart qui les sépare de l'offre la mieux disante sous forme de pourcentage. L'offre la mieux disante aura donc 100 %.

Rapport à l'offre la mieux disante :
$$\frac{\text{Montant de l'offre la mieux disante}}{\text{Montant de l'offre examinée}} \times 100$$

Ces pourcentages seront ensuite notés de 0 à 35 comme précédemment en donnant à l'offre la mieux disante la valeur de 35. Les autres offres seront notées selon la formule :

Note de l'offre :
$$\frac{\text{Pourcentage de l'offre examinée} \times 35}{\text{Pourcentage de l'offre la mieux disante}}$$

Cette note sera ensuite arrondie à la demi-valeur la plus proche.

Ensuite, sera appliqué le coefficient du critère « prix des prestations » : 0,3

1.3. La notation du délai d'exécution

Les notes relatives à ce critère seront calculées au regard du respect du délai fixé pour assurer la mission, tout dépassement de cette durée donnant lieu à pénalisation. Pour autant, l'ensemble des offres est en correspondance avec le délai imparti, ce critère n'a donc aucun caractère discriminant.

Il sera appliqué à cette note le coefficient de 0,2 correspondant au critère délai d'exécution.

2. Analyse par critères et par lots

2.1. Analyse de la valeur technique des offres

	AID SAFER	SCP	SEMAPHORES	TERCIA	TERRITOIRES & HABITAT
Compréhension de la commande, reformulation, méthodologie	<p>5 Très bonne reformulation, sujet bien compris. Prégnance de l'agriculture et de la ruralité dans la proposition. Très bonne compréhension de la commande. Mise en perspective intéressante.</p>	<p>1 Méthodologie succincte, pas de vraies applications au territoire. On est sur des déclarations d'intention sans réelles précisions. La proposition a un coté « formel », sans relief. Il s'agit plus d'une synthèse du cahier des charges qu'une véritable reformulation, laissant à penser à une proposition sous forme de compilation.</p>	<p>1 Absence d'explication du contexte, absence de rappel des attendus. Proposition très « institutionnelle », sans réelle prise en considération des acteurs privés. Proposition pas claire, théorique, reposant sur du déclaratif. Rien ne permet de dire qu'ils ont une connaissance sur le foncier : ils ne parlent pas de marché, ne parlent pas d'échelle. Sentiment que la réponse apportée par ce bureau d'études aurait pu être faite sur le même mode pour une toute autre commande. Une proposition qui comporte de nombreuses fautes de français, du copier coller, des pages blanches alors qu'elles sont censées représenter des exemples d'illustrations et de représentations cartographiques,...</p>	<p>3 Bonne compréhension de la commande, bonne opérationnalité technique. Faible implication des acteurs locaux, proposition un peu « descriptive » du territoire. Manque de clarté sur l'acquisition et le traitement des données. Difficulté pour comprendre comment le prestataire va répondre à la demande.</p>	<p>1 Proposition basée sur une bonne connaissance des mécanismes en vigueur sur le territoire, mais qui propose d'apporter des réponses selon des stratégies générales de développement du territoire et non pas sur la question spécifique du foncier. Celui-ci est plus considéré comme la conséquence que la cause. Approche assez universitaire, sociologique empreinte parfois d'idées pré concues.</p>

<p style="text-align: center;">Opérationnalité De la proposition</p>	<p>4 Très bien placée, très bonne utilisation des bases de données. Une des seules propositions à mettre le doigt sur le volet « économie » du foncier. Travaillent dès l'origine du projet sur l'outil « observatoire » et le conçoivent comme un outil d'analyse, aide à la stratégie : moyen permanent de suivi des avancées de la mission. Pertinence de cette proposition (indicateurs utilisés dans le système à préciser). Très bonne traduction de l'analyse proposée et de ses conclusions dans les documents d'urbanisme des communes, traduisant une forte opérationnalité et une forte relation avec le travail de transcription de la charte dans ces documents. Bon usage du CRIGE. Construction de différents scénarii d'évolution du foncier sur le Parc.</p>	<p>1 Proposition de travail sur l'aspect fiscal intéressant et originale par rapport aux autres propositions. Mais liste d'actions « à la Prévert », programme d'actions sans réel détail, pauvre sur l'analyse des marchés. Pas d'analyse proposée sur l'immobilier. Imprécision sur la méthodologie de recueil des données. Imprécisions sur les niveaux d'échelle auxquels sont travaillées les données et réalisée la mission. Rien sur la question de la structuration foncière. Rien sur les différents scénarii proposés, sur les enjeux. Ne répond pas à la commande.</p>	<p>2 Peu de connaissance des acteurs du territoire. La proposition passe directement du diagnostic stratégique au programme d'actions territorialisé, sans élaboration de scénarii et sans poser la stratégie voulue par le Parc. D'où des risques importants de « passer à coté » et de non opérationnalité de la réponse.</p>	<p>4 Bonne opérationnalité mais pas de réelle compréhension de ce qu'est un Parc, sur la question du foncier. Manque de précisions et de compréhension sur l'organisation qu'ils vont développer pour traiter les données recueillies. Impression de proposition solide, de compétences dans le domaine du foncier, mais rien de tangible, de rassurant, de précis sur le mode opératoire employé. Par exemple, pas de précisions sur le nombre d'entretiens réalisés. Bonne connaissance des mécanismes fonciers. Peu d'informations sur le travail de collecte autre que statistique. Méthodologie qui semble éprouvée, mais un peu stéréotypée et a priori calquée sur des approches beaucoup plus urbaines que rurales.</p>	<p>1 Proposition ne répondant pas à la commande qui est de pouvoir disposer d'une véritable stratégie foncière. La proposition formule déjà les enjeux qui lui paraissent être stratégiques et organise toute sa méthodologie autour de ses pré acquis. Dès lors, des doutes sérieux pèsent sur l'opérationnalité de la proposition qui donne l'impression de vouloir imposer ses solutions et sa vision de l'avenir du territoire.</p>
---	--	--	--	--	--

<p style="text-align: center;">Démarche innovante</p>	<p>4 Analyse de la compréhension des mécanismes en action sur le territoire par le groupement avant de se confronter aux acteurs locaux et aux orientations des communes. Eléments objectivés apportés auprès du maître d'ouvrage et des élus. Dynamique de projet. Réalisation de cartographie de synthèse permettant d'identifier les enjeux. Vigilance sur la capacité de la SAFER à exprimer réellement les sites à enjeux.</p>	<p>1 Pas de proposition innovante, ni dans la méthodologie proposée, ni dans les résultats escomptés. Le bureau d'études propose de réaliser uniquement le cahier des charges de l'outil d'observation, mais ne prévoit pas la création même de cet outil.</p>	<p>1 Pas de proposition innovante, ni dans la méthodologie proposée, ni dans les résultats escomptés. Le bureau d'études propose de travailler uniquement sur la mise au point d'indicateurs constitutifs de l'outil d'observation, mais ne prévoit pas la création même de cet outil (accompagnement à la mise en place pour 2,5 jours)</p>	<p>1 Pas de démarche systémique, pas de prise en compte de la spécificité du territoire et de l'outil Parc. Peu d'éléments concrets proposés (par exemple, des conventions avec la SAFER sont évoquées mais sans en préciser l'ambition et les caractéristiques. Or, ces conventions sont référencées dans la charte du Parc ; cette proposition ne peut donc pas constituer une innovation).</p>	<p>1 Démarche assez standardisée n'apportant pas de réelles innovations, à l'exception de l'évocation de certains outils d'intervention foncière souvent mal connus.</p>
<p style="text-align: center;">Participation des acteurs locaux à la démarche, caractère pédagogique</p>	<p>5 Organisation d'ateliers sur des thématiques Proposition de journées d'information aux outils fonciers à l'usage des communes. Réalisation de lettres d'information sur l'avancée de la mission. Réalisation d'ateliers thématiques (habitat et logements, tissu économique urbain et rural, préservation des zones naturelles et des paysages). Entretien auprès des élus du territoire. Réalisation d'un guide des outils fonciers adaptés au territoire.</p>	<p>2 1 journée en tout et pour tout de mobilisation des acteurs locaux. 2 à 3 ateliers de travail pour définir les orientations stratégiques. 6 ateliers pour décliner les orientations en actions à conduire et priorisation des actions. Nombre d'entretiens importants (35) Mais peu de descriptif du contenu des ces démarches participatives, pas très précis de telle sorte qu'on ne lit pas vraiment ce qui y est attendu.</p>	<p>1 Peu de propositions autres que la réalisation d'entretiens avec les grands acteurs institutionnels, l'animation de 4 ou 5 groupes de travail ou ateliers lors de la phase d'élaboration du diagnostic stratégique et un séminaire « élus et grands acteurs » lors de la définition des sites à enjeux. Proposition insuffisante ne prenant pas en compte en particulier la spécificité du territoire et les acteurs locaux</p>	<p>1 Le vrai point faible de la proposition, la participation des acteurs n'est quasiment pas décrite.</p>	<p>1 Proposition de mise en œuvre d'ateliers thématiques sur des thèmes dits fédérateurs pendant les phases diagnostic, état des lieux, enjeux stratégiques et définition de sites à enjeux. Rien n'est annoncé au moment de l'élaboration de la stratégie foncière</p>

<p style="text-align: center;">Méthodologie D'organisation et de déroulement De la mission</p>	<p>4 .Visite de terrain et « immersion territoriale » préalable à tout échange avec les acteurs locaux. Mise en place de la connaissance des dynamiques, suivies de la confrontation aux dires d'acteurs. Projection des tendances, élaboration de scénarii, élaboration de la stratégie. Proposition de modes d'intervention (organisation d'un séminaire d'information sur les outils fonciers disponibles) et élaboration de fiches actions sur les sites à enjeux. 99 jours consacrés à cette mission (hors phases de validation) à raison de 43 jours sur le volet état des lieux et diagnostic, 29 jours pour la formulation des enjeux et définition des sites à enjeux, 18 jours sur l'élaboration de la stratégie, le reste pour la mise en place d'un observatoire foncier : cohérence et équilibre de ce phasage.</p>	<p>1 Des annonces mais rien de concret. Sentiment que le bureau d'études compte sur les réunions, les entretiens pour être force de proposition, compte s'appuyer sur la maîtrise d'ouvrage pour alimenter la réflexion, sans qu'il n'y ait réel apport de leur part. 158 jours de travail pour réaliser cette mission, à raison de 50 pour le volet « état des lieux et diagnostic », 82 pour les orientations stratégiques et le plan d'actions et 6 uniquement pour la conception de l'outil d'observation. (le reste en communication, évaluation).</p>	<p>1 Position passive souvent exprimée par le bureau d'études qui a différentes reprises exprime sa volonté de se mettre en retrait dans la capacité de production ou d'approvisionnement de la réflexion. Un total de 102 jours de mission répartis à raison de 46 pour le diagnostic, 34 pour les orientations stratégiques et l'identification des sites à enjeux, 22 pour le programme d'actions territorialisé et 10 pour le travail sur l'outil d'observation.</p>	<p>2 Peu explicite, souvent du déclaratif (« des entretiens, des échanges,... ») avec un vrai déséquilibre entre le nombre de jours consacrés au diagnostic et celui consacré à la stratégie foncière (80/12). 107 jours consacrés globalement à cette mission.</p>	<p>1 Méthodologie d'organisation et de déroulement de la mission correspondant à la lettre au cahier des charges. Mais un nombre de jours consacré à sa réalisation extrêmement important (301 jours), très éloigné de l'ensemble des autres propositions et générant un cout d'intervention très élevé. A titre de comparaison, le temps consacré par ce bureau d'études à la réalisation du diagnostic (111 jours) est supérieur à la durée totale de la mission proposée par les autres bureaux d'études</p>
<p>L'équipe (Cf capacité technique</p>	<p>4</p>	<p>1</p>	<p>1</p>	<p>4</p>	<p>1</p>

Références (Cf « capacité technique des candidats »)	4	1	1	4 Dans le cadre d'une mission confiée par le Pays d'Arles à cette société, sont apparues des difficultés pour que les techniciens de TERCIA arrivent à se faire comprendre clairement des élus locaux, utilisant un vocabulaire trop technique	1
TOTAL	32/35	8/35	8/35	19/35	7/35

2.2. Analyse des prix des prestations en euros HT

N°	Entreprise	Montant	Rapport à l'offre la mieux disante	Note prix	Note prix arrondie
1	AID	66 725	78%	27,3	27
2	SCP	79 733	65%	22,75	23
3	Sémaphores	67 700	77%	26,95	27
4	Tercia	51 900	100%	35	35
5	Territoire Habitat	138 167	38%	13,3	13

2.3. Analyse des délais

N°	Entreprise	Proposition	Rapport à l'offre la mieux disante	Note délai
1	AID	18	100%	35
2	SCP	16	100%	35*
3	Sémaphores	18	100%	35
4	Tercia	18	100%	35
5	Territoire Habitat	18	100%	35

*NB : Le fait que la SCP propose de réaliser cette prestation dans un délai de 16 mois ne peut être considéré comme lui conférant un avantage par rapport à ses concurrents, l'objectif n'étant pas dans le cas précis de réaliser la mission le plus vite possible, mais dans le délai imparti.

2.4. Bilan de l'analyse et notes pondérées

N°	Entreprise	Note valeur technique	Note valeur technique pondérée	Note prix	Note prix pondérée	Note délai	Note délai pondérée	Note finale	Classement final
1	AID	32	16	27	8,1	35	7	31,1	1
2	SCP	8	4	23	6,9	35	7	17,9	5
3	Sémaphores	8	4	27	8,1	35	7	19,1	4
4	Tercia	19	9,5	35	10,5	35	7	27	2
5	Territoire Habitat	7	3,5	13	3,9	35	7	23,5	3

VII - Conclusion – Propositions

La proposition de la société AID se détache nettement de l'analyse des différentes propositions, grâce en particulier à la valeur de sa note technique qui « écrase » l'ensemble des autres propositions. Ceci est du en particulier à une proposition en totale correspondance avec les caractéristiques du territoire, marqué par une forte ruralité et la prégnance de l'enjeu agricole, conjuguée à une méthodologie d'intervention très participative, en adéquation également avec les pratiques et les ambitions du Syndicat mixte de gestion du Parc. Le tandem AID/SAFER a été considéré comme particulièrement opérationnel, y compris avec l'appui de la Chambre d'agriculture. L'intervention de la SAFER dans cette mission permettra de faciliter l'accès aux données agricoles.

La seconde proposition, portée par la société TERCIA, est à 4 points de la proposition de AID, malgré une différence de plus de 6 points en notation de la valeur technique ; le rattrapage se fait donc uniquement sur le coût de la prestation proposée. A cette occasion, il est important de rappeler que cette opération s'inscrivait dans une enveloppe budgétaire (non communiquée aux candidats) de 90 000 € maximum, financée à 80 % par le conseil régional. Les 2 propositions rentrent dans ce coût d'objectif plafond. Pour autant, la SAFER dispose d'un nombre important de données qui seront donc directement accessibles et qui pourront être traitées directement par cette structure, sans surcoût. A contrario, il est raisonnable d'envisager pour la proposition de la société TERCIA un surcoût du à l'acquisition et au traitement de certaines données.

Les 3 autres propositions ne peuvent être considérées comme recevables compte tenu du différentiel existant avec ces 2 propositions sur la note de valeur technique (rapport de 1 à 4 avec la proposition d AID).



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 21 avril 2009

Le vingt et un avril de l'année deux mille neuf, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Moulin de l'Alcazar, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopoles Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes,

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Andrée Reversat – Conseillère Régionale, représentant Françoise Floupin, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Laurent Filipozzi – chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Lydie Defos du Rau – chargée de mission Tourisme durable, Anne-Catherine Privat-Madelin – chargée de mission Aménagement du territoire Urbanisme et Paysages, Virginie Brunet-Carbonero – chargée de mission Gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N° BS-2009-22

Objet : Etude hydraulique Bassin versant sud / avenant au marché

Monsieur le Président expose :

- Q'après les différents problèmes rencontrés dans le déroulement de l'étude hydraulique du bassin versant Sud des Alpilles, les élus du Parc naturel régional des Alpilles ont rencontré les responsables du bureau d'études BRLi en présence de l'assistant à maîtrise d'ouvrage du parc, la DDAF.
- Que l'objet de cette réunion était d'identifier les points de blocage et de définir une marche à suivre qui permette d'aboutir dans les meilleures conditions à un résultat utile pour le territoire.
- Qu'après accord entre les deux parties sur le travail à réaliser, il est apparu que le travail demandé nécessitait un temps de réalisation important.
- Qu'afin de rendre conforme cette démarche, il est nécessaire de formaliser cette décision par un avenant (ci-annexé) sur les délais.
- Que la justification de cet avenant est entièrement fournie dans le relevé de réunion ci-joint, et est validé par notre assistant à la maîtrise d'ouvrage, la DDAF.
- Que cet avenant n'a aucune conséquence financière, l'avenant ne concernant qu'une régularisation de la situation administrative.

- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu les documents ci-annexés,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **de voter l'avenant n°1, portant le délai global de l'étude de 16 à 28 mois ;**
- **de donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

MARCHES PUBLICS

AVENANT : N° 1

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :
(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

10-12 Avenue Notre Dame du Château
13103 Saint Etienne du Grés

Marché n° « Etude hydraulique générale sur le bassin versant sud des Alpilles »

Titulaire du marché objet du présent avenant :

BRL Ingénierie
1105, avenue Pierre Mendès France
BP 4001
30001 NIMES cedex 5

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres *(le cas échéant)* :

Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Avenant	Avenant n°1		172 000 € HT

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

B. Objet de l'avenant

EXE4

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Sous l'impulsion du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles et à la suite de différentes difficultés rencontrées dans l'exécution de la mission d'étude globale du bassin versant sud des Alpilles, le maître d'ouvrage, en accord avec BRL ingénierie a été amené à revoir le cadre de cette mission.

A cet effet, une réunion a eu lieu le 17 novembre 2008. Cette réunion a permis de dégager de nouveaux objectifs permettant d'aboutir à un résultat probant pour le territoire comme commandé dans l'étude, et tenant compte des paramètres nouveaux résultant des diagnostics.

Ces ajustements ont pour effet de nécessiter le rallongement des délais d'étude.

Le délai d'exécution de l'étude est donc porté à 28 mois.

Tous les autres articles du contrat ne sont pas modifiés.

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

A toutes fins utiles, il conviendra d'introduire dans tous les avenants une clause finale qui précise que les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

C. Signatures des parties

EXE4

A _____, le

Visa ou avis du contrôleur financier
ou d'État

Le titulaire,
(signature)

La personne responsable du marché ou le représentant de la
collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché
(signature)

Date d'envoi à la préfecture :

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le

Date de mise à jour : 07/11/2002



RELEVÉ DE NOTES DE LA RÉUNION RELATIVE À L'ÉTUDE HYDRAULIQUE BASSIN VERSANT SUD EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2008

PARTICIPANTS :

Pour BRLi, Messieurs François LELANDAIS, Directeur général et Gilles ROCQUELAIN, Directeur adjoint hydraulique,

Pour la DDAF, assistant au maître d'ouvrage : Messieurs Bernard POMMET et Stéphane MORALES,

Pour le Parc naturel régional des Alpilles : Messieurs Gérard JOUVE, Président du Parc, Pierre SANTOIRE, Président de la Commission « Aménagement du Territoire », Régis GATTI, Président de la Commission « Patrimoine Naturel » et Eric BLOT, Directeur adjoint.

Objet de la réunion : Point de situation face aux difficultés rencontrées dans la réalisation de cette étude.

Gérard JOUVE ouvre la réunion, fait état des soucis constatés dans la restitution des rendus de cette étude et demande à Eric BLOT de faire un état du contexte.

Eric BLOT indique que cette réunion a été demandée par les membres du Bureau Syndical auxquels ont été exposés par l'assistant au maître d'ouvrage et par l'équipe du Parc, les difficultés rencontrées pour obtenir des résultats satisfaisants dans le respect des échéanciers fixés. Ces difficultés sont suffisamment sérieuses pour avoir organisé cette réunion dans cette configuration, au regard des enjeux et de l'importance de cette étude pour le parc. Il en va de sa crédibilité.

Un bref rappel historique est fait, en indiquant que cette étude s'inscrit dans le contexte des inondations de 2003, qui a conduit l'Etat à confier à l'organisme de préfiguration du Parc la réalisation d'une étude hydraulique globale sur le bassin versant sud. Le Parc n'ayant pas de compétences spécifiques dans ce domaine, il a fait appel à la DDAF en tant qu'assistant au maître d'ouvrage qui a ainsi pu contribuer largement à l'établissement du cahier des charges de cette étude et apporter depuis un appui constant au Parc ;

Ayant repris les textes fondateurs afin de préparer cette réunion, Eric BLOT fait état des attentes du parc telles qu'elles figurent dans le cahier des charges auquel a répondu BRLi :

- Répertorier et analyser les problématiques eaux existantes sur le territoire constitutif du bassin versant dans toutes leur transversalité,
- Inventorier la totalité des usages et l'ensemble des acteurs,
- L'objectif est de mettre en œuvre une gestion globale et concertée de la ressource en eau, au travers notamment de l'élaboration d'un schéma directeur



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 21 avril 2009

Le vingt et un avril de l'année deux mille neuf, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Moulin de l'Alcazar, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopoie Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes,

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Andrée Reversat – Conseillère Régionale, représentant Françoise Floupin, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Laurent Filipozzi – chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Lydie Defos du Rau – chargée de mission Tourisme durable, Anne-Catherine Privat-Madelin – chargée de mission Aménagement du territoire Urbanisme et Paysages, Virginie Brunet-Carbonero – chargée de mission Gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N° BS-2009-23

Objet : Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Président expose :

- Qu'il est proposé de procéder à une modification de l'ordre du jour, afin de permettre l'intégration de deux dossiers importants de dernière minute :
 - Fête du Parc 2009
 - Projet LEADER « Paroles d'anciens »
- Que compte tenu de l'urgence de ces dossiers, les délais ne nous permettent pas d'attendre un prochain Bureau pour les traiter.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **d'autoriser la modification de l'ordre du jour et l'ajout des deux dossiers : Fête du Parc 2009 et Projet LEADER « Paroles d'anciens ».**
- **de donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 21 avril 2009

Le vingt et un avril de l'année deux mille neuf, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Moulin de l'Alcazar, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopoie Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes,

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Andrée Reversat – Conseillère Régionale, représentant Françoise Floupin, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Laurent Filipozzi – chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Lydie Defos du Rau – chargée de mission Tourisme durable, Anne-Catherine Privat-Madelin – chargée de mission Aménagement du territoire Urbanisme et Paysages, Virginie Brunet-Carbonero – chargée de mission Gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N° BS-2009-24

Objet : Fête du Parc 2009

Monsieur le Président expose :

- Que la Région propose cette année 2009 de fêter ses Parcs entre fin septembre et mi octobre, la date exacte restant à déterminer.
- Que la Région doit nous préciser le montant du budget alloué,
- Que le budget alloué par la Région devrait permettre de faire appel à un professionnel de l'événementiel dont le Parc serait le pilote, et qui connaîtrait le territoire.
- Qu'en 2008, cette opération a été très chronophage, mobilisant l'équipe et impliquant un réel retard dans la mise en œuvre des autres actions.
- Qu'il est à noter qu'à ce jour une fête 2009 n'était pas prévue.
- Qu'il est donc nécessaire que les moyens alloués, la méthode utilisée et proposée au Parc, permettent d'assurer la préparation de cette fête dans des conditions permettant de ne pas mobiliser le temps de l'équipe non prévu.
- Qu'à défaut, la Région pourra bien évidemment assurer l'organisation de cette fête par d'autres moyens sur le territoire du Parc.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **de remercier le Président Vauzelle de cette initiative qui montre tout l'intérêt porté aux Parcs naturels régionaux par la Région ;**
- **de faire savoir que les élus souhaitent que la Fête du Parc 2009 soit organisée dans le cadre des éléments sus exposés ;**
- **de solliciter la région à hauteur d'une subvention de 10.000 € (dix mille euros) minimum, auxquels nous souhaiterions que soient ajoutés les 1.000 € (mille euros) de logistique et achats de compensations pour dédommagement du repas qui a posé problème en 2008 (mauvaise image pour le Parc et la Région) ;**
- **de donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 21 avril 2009

Le vingt et un avril de l'année deux mille neuf, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Moulin de l'Alcazar, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopoie Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes,

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Andrée Reversat – Conseillère Régionale, représentant Françoise Floupin, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Laurent Filipozzi – chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Lydie Defos du Rau – chargée de mission Tourisme durable, Anne-Catherine Privat-Madelin – chargée de mission Aménagement du territoire Urbanisme et Paysages, Virginie Brunet-Carbonero – chargée de mission Gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N° BS-2009-25

Objet : projet LEADER « Paroles d'anciens » - validation projet et plan de financement

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre du programme LEADER sur le Pays d'Arles, il est proposé d'engager une action intitulée « Paroles d'anciens » dont les objectifs sont de transmettre des savoirs culturels et de pérenniser le verger oléicole des Alpilles, mais pas uniquement. Il s'agit également de donner aux jeunes le goût du travail de la terre, d'initier un projet de vie, de faire découvrir cette identité oléicole à l'ensemble des citoyens, qu'ils soient ressortissants du territoire, élèves ou touristes et d'instaurer un système de parrainage entre anciens et jeunes afin de transmettre les savoirs faire mais également les savoirs être qui font l'identité des Alpilles et plus largement du Pays d'Arles.
- Que ce projet a été présenté et retenu par la Commission Agriculture du Parc lors de sa séance du 19 mars 2009.
- Que sur cette base, il a été présenté au Bureau du Comité de programmation réuni le 15 avril et y a reçu un avis favorable de principe.
- Qu'afin de s'inscrire dans la démarche permettant de solliciter les financements du FEADER et des contre parties nationales, il est nécessaire que le Bureau syndical du Parc délibère formellement pour arrêter notamment les éléments de cette opération.
- Que ceci permettra de présenter ce dossier au prochain Comité de programmation du programme LEADER du Pays d'Arles et d'émargier au financement du FEADER. Les contre parties nationales seront demandées à la Région.

- Que ce projet se décompose en 2 phases :

↳ Phase 1 :

Il s'agit de constituer, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs du territoire, un groupe projet, constitué des oléiculteurs motivés par le projet, détenteurs d'un savoir, en recherche de transmission de leur verger ou qui ont quelque chose à dire.

Ce groupe projet pourra comprendre entre 15 et 20 membres sachant que l'on recherchera une bonne représentativité territoriale.

De la même manière, il s'agit de créer un groupe projet « Jeunes » en s'appuyant le Lycée Professionnel Agricole des Alpilles, les Maisons Familiales et Rurales et le syndicat des Jeunes Agriculteurs.

Le groupe des jeunes pourra également comprendre entre 15 et 20 membres.

↳ Phase 2 :

Au terme d'un travail préalable de recueil et d'exploitations des données, les deux groupes vont débattre sur trois thèmes :

- échanges sur les projets de vie : transmission de savoir ou de vergers, projet d'installation,...
- évolution des pratiques oléicoles : existe-t-il des pratiques anciennes à réhabiliter ?
- culture et tradition oléicole

La production des deux groupes aura pour objectifs de faire émerger et monter des projets :

- d'installation-reprise de vergers
- de formation sur les pratiques traditionnelles respectueuses de l'environnement
- de supports de communication (plaquette, film) afin d'échanger sur les « paroles d'anciens »
- de projets pédagogiques visant à faire découvrir la tradition oléicole des Alpilles à travers des paroles d'anciens.
- un recueil « Paroles d'Anciens » rendra compte de la démarche, des résultats et des projets à mettre en œuvre. Ce recueil sera le fruit de la production du groupe. Il pourra prendre la forme d'un livret abordant chacun des thèmes sous la forme d'interviews des anciens et des jeunes. De ce recueil sera déclinée une plaquette synthétique (4 pages).

- Que le montant total et le plan de financement prévisionnel de l'opération sont les suivants :
 - * Montant de l'opération : 57 000 € TTC
 - * Financement :
 - FEADER sollicité à hauteur de 55 %, soit : 31 250 €
 - Conseil régional sollicité à hauteur de 25 %, soit : 14 250 €
 - Autofinancement du Syndicat mixte de gestion du Parc pour 20 %, soit 11 400 € (valorisation de temps passé).

- Que la durée de l'opération est de 16 mois à partir de l'obtention des crédits, soit un début d'opération prévisionnel pour septembre 2009 au mieux.

- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oùï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- de présenter cette opération au titre du programme LEADER du Pays d'Arles, telle que décrite et détaillée ci-dessus ;
- de solliciter, dans un 1^{er} temps, les financements nécessaires à la réalisation de la phase 1 de ce projet ;
- en conséquence, d'arrêter le montant de cette phase 1 à la somme de 18.000 € (dix huit mille euros)
- d'approuver le plan de financement suivant et de solliciter les financeurs, tels que détaillés ci-dessous :

Coût de la phase 1		Financement	
Montant de l'opération	18.000 €	Conseil régional	4.500 €
		FEADER Programme Leader	9.900 €
		Autofinancement	3.600 €
Total	18.000 €	Total	18.000 €

- d'autoriser le Président à engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- de donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
 les jours, mois et an Susdits
 au registre suivant les signatures,
 pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve